



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le quinze décembre à vingt heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - MM ALBA - BARBERA - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - VIALA D. - MMES CAMINADE (Suppléante) - FADDI - KAZIMIERCZAK - RABOU - MM ALBERT - BRESSOLLES - CRIQUET - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - GONNET (Suppléant) - JULIE (Suppléant) - MAZARS - MEYSSONNIER - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE.

Mme Alexandra TAILLANDIER a donné procuration à M. Christian GALZIN

M. Jean-Jacques AYRAL a donné procuration à M. Thierry BARDOU

M. Thierry DAGUZAN a donné procuration à M. Thierry BARDOU

N° 2020/92

Objet : Finances : Virements de subventions d'équilibre du Budget Principal aux Budgets Annexes

Vu la délibération n°2020/38 du 23 juillet 2020 relative à l'approbation du Budget 2020 (Budget Principal et Budgets Annexes),

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée de la nécessité pour équilibrer certains Budgets Annexes de délibérer sur des subventions d'équilibre provenant du Budget Principal.

Pour cela, il détaille les montants de subventions d'équilibre nécessaires :

- Budget Principal vers le Budget Annexe Voirie :	892 823 €
- Budget Principal vers le Budget Annexe Crèches :	108 663 €
- Budget Principal vers le Budget Annexe ALSH :	60 433 €
- Budget Principal vers le Budget Annexe OT :	70 360 €
- Budget Principal vers le Budget Annexe Aquaval :	53 000 €
- Budget Principal vers le Budget Annexe Médiathèque :	25 222 €

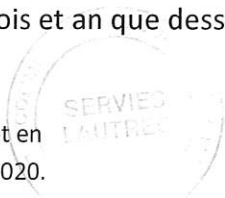
Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve les virements de subventions d'équilibre du Budget Principal vers certains Budgets Annexes, comme détaillés ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget 2020,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 17 décembre 2020.



Le Président,
Thierry BARDOU